

**PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2016**

L'an deux mil seize, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

Présents : Mrs GENDRY, DESMOTS, BONNIER, Mmes PERROUIN, GENDRY S., DEROUIN

Absent excusé : Mrs GIBOIRE, CHESNEL

Absents non excusés : Mrs SIMON, RAIMBAULT

Secrétaire : Mme DEROUIN

1) Communauté de communes du Pays de Craon : Rapport d'activités 2015 D2016-036

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 juin 2016 approuvant le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2015 au maire, en date du 29 juin 2016,

Considérant la proposition du Président d'accompagner cette présentation, lui-même ou un des Vice-présidents à la demande de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

⇒ **ÉMET** un avis favorable.

2) Communauté de communes du Pays de Craon : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets - D2016-037

Mr le Maire rappelle à l'assemblée, qu'elle a été destinataire du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de communes du Pays de Craon. Ce rapport a été adressé à tous les élus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le rapport d'activités 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes.

3) Tourisme : Constitution de la nouvelle association « Tourisme en Pays de Craon » - D2016-038

Mr le maire informe l'assemblée, qu'une Assemblée générale extraordinaire de fusion des Syndicats d'initiatives de la Région de Cossé-le-Vivien, de Saint-Aignan-Renazé avec celui du Pays du Craonnais par voie d'absorption a eu lieu le 28 juin 2016 à 20h30 au centre administratif intercommunal de Craon

Les 37 élus des communes ainsi que le Vice-président de la CCPC en charge du Tourisme sont membres de droit afin de composer le conseil d'administration

A ce titre, les communes sont invitées à désigner un référent élu titulaire et un référent élu suppléant. Une délibération devra acter cette décision.

Comme il était nécessaire de désigner les référents élus titulaire et suppléant avant la réunion tourisme, ont été nommés les représentants pressentis :

Titulaire : Mme PERROUIN Dominique

Suppléante : Mme DEROUIN Marie-Madeleine

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme les nominations des référents ci-dessous :

Titulaire : Mme PERROUIN Dominique

Suppléant : Mme DEROUIN Marie-Madeleine

4) Demande de subvention Ecole Erick Satie de Craon - D2016-039

Mr le maire informe l'assemblée, avoir reçu une demande de subvention de l'Ecole Erick Satie de Craon, pour une élève scolarisée en grande section à l'école Erick Satie. Cette demande de subvention concerne un séjour de 3 jours, du 11 au 13 mai 2016 au domaine de la Morosière, ayant pour objectif pédagogique l'apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité, la pratique de l'équitation et la découverte de la mare et de la forêt.

Auparavant, la Communauté de Communes versait 31 € par enfant scolarisé dans les écoles de Craon, domicilié à Craon ou communes environnantes. La compétence a été retournée aux communes. La commune de Craon a perçu la totalité de la subvention communautaire via les attributions de compensation. La commune de Craon participe seulement à hauteur de 25 € pour les enfants habitant à Craon et ne participe plus pour les enfants des communes de résidence scolarisés dans leurs écoles.

Par conséquent, l'école Erick Satie, sollicite auprès de la commune de Niaffes une subvention de 31 € pour l'élève, Jade Bonnier, scolarisée à Craon et domiciliée à Niaffes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention de 31 € à l'Ecole Erick Satie de Craon.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.
- Autorise Mr le Maire à envoyer un courrier à la commune de Craon pour signifier son désaccord.

5) Reliure d'Etat civil - D2016-040

Mr le maire informe l'assemblée, avoir reçu un devis de l'entreprise CS-D Enveloppes située au Mans portant sur la reliure des registres d'état-civil des années 1993-2002 et 2003 à 2012.

Le montant du devis total est de 400.00 € ttc.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise CS-D Enveloppes située au Mans pour un montant total est de 400.00 € ttc.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

6) Restauration des vitraux de l'Eglise Saint Martin : Demande de subvention : Programme 122 – Action 01 « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » au titre de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » - D2016-042

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention sur le programme 122 – Action 01 « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » au titre de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » en vue de réaliser les travaux de restauration des vitraux de l'Eglise Saint Martin, dont le coût total s'élève à 14 790.00 € ht, soit 17 748.00 € ttc.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention 3 000 €
- Autorise Mr le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

7) Restauration des vitraux de l'Eglise Saint Martin: Demande de subvention au titre de la Restauration du patrimoine public de caractère - D2016-043

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Mayenne une subvention au titre de la Restauration du patrimoine public de caractère, en vue de réaliser les travaux de restauration des vitraux de l'Eglise Saint Martin, dont le coût total s'élève à 14 790.00 € ht, soit 17 748.00 € ttc.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Mayenne, une subvention 4 437.00 € (30% de la dépense ht)
- Autorise Mr le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

8) Décision modificative n°2 Budget primitif 2016 Commune : Virement de crédits opération 152 repérage réseaux - D2016-044

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits dans l'opération n°152, de l'article 2152 installation de voirie à l'article 2031 frais d'étude.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n°			
POUR MEMOIRE BP			
POUR MEMOIRE DECISION MODIFICATIVE			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		426.562.31	426.562.31
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap/Arti/Opéra.	Libellé	Recettes	Dépenses
21-2152-152	installation de voirie		-2040.00
20-2031-152	Construction		+2040.00
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n°2		0.00	0.00
POUR MEMOIRE BP		356957.10	356957.10
POUR MEMOIRE DECISIONS MODIFICATIVES N°1		0.00	0.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		356957.10	356957.10

9) Informations diverses

a) Cimetière, procès-verbal de constat abandons de concessions dans le carré A : Mr le maire informe l'assemblée, qu'un procès-verbal de constat d'abandon de concessions dans le carré A, a été établi le 28 juin 2016 en présence de Mme Annie THOREL et Mr Dominique PRIME, recensant 26 concessions. Dans un délai de 3 ans, un nouveau procès-verbal devra être dressé, pour confirmer l'état d'abandon, donnant à la communes, la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

b) Mairie de La Selle Craonnaise : devis désherbeur mécanique : Mr le Maire informe l'assemblée que la commune de La Selle Craonnaise est en réflexion concernant l'achat d'un désherbeur mécanique motorisé DM60D pour 2800 € ht, avec option un jeu de 8 fraises hélicoïdales pour 100 € ht. S'agissant d'un bien dont nous n'aurons pas une utilité fréquente, ladite commune souhaite savoir si nous serions intéressés pour un achat en commun.

Le conseil municipal est intéressé par la proposition de désherbeur mécanique motorisé, mais souhaite voir le type de matériel. Pour Niafles, il serait utilisé que pour le cimetière.

La commission travaux et l'agent technique souhaitent voir le matériel en action, avant de délibérer définitivement sur l'achat en commun. Un mail/courrier sera adressé à la Mairie de La selle craonnaise, pour leur informer de notre décision.

d) Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 15 septembre 2016 à 20 h.